

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 84 (2022)

Heft: 3

Rubrik: 2021 Rapport d'activités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



2021

Rapport d'activités



SVLT

Schweizerischer Verband für Landtechnik

ASSETA

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Avant-propos

Chers membres, chères lectrices et chers lecteurs,

Malheureusement, la pandémie de coronavirus a encore sévi durant toute l'année 2021. Une lueur d'espoir est apparue de temps à autre et on a cru en sortir. En finir avec ces restrictions serait certes urgent pour l'économie, mais aussi pour la société, et en particulier pour notre jeunesse.

Pour la deuxième fois consécutive, l'assemblée des délégués de l'ASETA prévue à Einsiedeln a dû être annulée. Nous sommes toutefois satisfaits d'avoir retrouvé une certaine normalité lors de la conférence des cadres qui s'est tenue en mode présentiel pour la première fois à Villigen (AG). Revoir enfin les représentants des sections en chair et en os nous a ravi. Autre point positif: tous les cours ont pu être maintenus.

Je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont mis en œuvre de manière exemplaire les mesures imposées; ma reconnaissance va à chacune et chacun car les objectifs fixés pour les activités de l'association au cours de l'année ont néanmoins été atteints.

Succès de la campagne contre les initiatives agricoles

Les initiatives «Pour une eau propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides», dangereuses pour l'agriculture ont été soumises au peuple en juin dernier. Elles ont été balayées en grande partie grâce au taux de participation pour une fois élevé dans les zones rurales et grâce à la très bonne campagne. L'ASETA a apporté un important soutien financier et logistique à cette campagne. Mais l'analyse du scrutin montre que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Certes, le peuple suisse les a largement rejetées, mais il attend de l'agriculture qu'elle atteigne certains objectifs environnementaux. L'initiative «Contre l'élevage intensif» sur la-

quelle les Helvètes se prononceront en automne a également pour cible l'agriculture productive. Le comité a donc décidé de constituer un fonds destiné à financer les campagnes futures dans l'optique de défendre les intérêts des agriculteurs suisses. Ce projet sera soumis aux délégués lors de leur assemblée de 2022.

Pendillards obligatoires: retour de bâton du Conseil national

Le Conseil des Etats avait approuvé en 2020 une motion qui demandait que l'on renonce à l'obligation d'utiliser des pendillards. Mais le Conseil national l'a refusée en juin 2021

en dépit du soutien de sa propre commission, ouvrant la voie à l'introduction de cette obligation. Je ne parviens pas à considérer cette décision autrement que comme une contre-attaque des partisans des initiatives agricoles. Heureusement, des membres de l'ASETA et de l'Union Suisse des Paysans ont négocié âprement pour obtenir le report au 1^{er} janvier 2024 lors d'une table ronde

avec des représentants des cantons ainsi que de l'Office fédéral de l'agriculture et de l'Office fédéral de l'environnement. Il reste encore plusieurs points à clarifier avant que les agriculteurs ne se lancent dans des investissements éventuellement inutiles, voire mauvais. L'ASETA a été confrontée à plusieurs questions épineuses en lien notamment avec les critères d'évaluation des nouveaux systèmes d'épandage. Actuellement en Suisse, aucun institut ou organisme n'est habilité à contrôler si ces systèmes respectent l'ordonnance sur la protection de l'air. L'ASETA entreprend des démarches à ce sujet auprès des autorités fédérales.



Sécurité et respect sur la route



La plaque d'immatriculation verte n'est utilisée que pour les trajets agricoles et les véhicules commerciaux sont immatriculés correctement.



SVLT
ASETA



BUL
SPAAP
SPIA



Lohnunternehmer
Schweiz

Roul'met



«PA 22+» suspendue, et après?

Le projet Politique agricole 2022+ («PA22+») est inacceptable pour l'agriculture productive, parce qu'il avantage l'importation de denrées aux dépens de la production indigène. Cela a pour conséquence d'affaiblir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de la Suisse. Le Conseil fédéral devrait présenter un rapport cette année qui traite, outre de politique agricole, de toute la chaîne alimentaire. On est impatient de connaître ces propositions.

Dans le contexte des débats sur la «PA22+» et les initiatives agricoles, une initiative adoptée au Parlement prévoyait dans un premier temps simplement de réduire la quantité de produits phytosanitaires pulvérisés. Mais de fil en aiguille, cette initiative parlementaire s'est transformée en un projet qui mettrait en œuvre plusieurs points de la «PA 22+» désastreux pour l'agriculture productive. Elle inclut la réduction, voire l'interdiction, de l'utilisation de certains produits phytosanitaires, la diminution des fertilisants et l'obligation d'enregistrer les concentrés. On s'est maintenant rendu compte de tout ce qu'impliquait le train d'ordonnances du Conseil fédéral. L'ASETA et plusieurs autres organisations de la branche s'élèvent contre ce projet. Avec des collègues parlementaires, j'ai pu m'entretenir personnellement avec le Conseil fédéral. Nous avons exprimé notre mécontentement et nous avons formulé nos demandes par oral et par écrit. Je suis curieux de lire la version définitive du Conseil fédéral.

Pour conclure

L'ASETA propose toujours des cours, des formations continues et des consultations pour développer un usage efficace et sûr des machines dans les exploitations. La réduction des coûts de machines et des risques d'accidents reste d'actualité.

Les objectifs ne peuvent être atteints qu'ensemble. Je suis satisfait des activités et du très bon travail accomplis par les 23 sections et association professionnelle de l'ASETA. J'adresse mes remerciements au comité et à l'équipe du secrétariat, tous deux motivés et compétents.

J'exprime ma reconnaissance aux sections, au comité, à la direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs et partenaires pour la bonne et fructueuse collaboration de l'an passé et me réjouis de la poursuivre pour obtenir une agriculture et une mécanisation prospères.

*Werner Salzmann,
Conseiller aux Etats et président de l'ASETA*

Membres actuels du comité de l'ASETA



Werner Salzmann
Conseiller aux Etats, président
Mülchi (BE)



Bernard Nicod
Vice-président
Granges-Marnand (VD)



Pascal Furer
Staufen (AG)



Ueli Günthardt
Président de la commission sectorielle
Prestations de services
Landquart (GR)



Olivier Kolly
Albeuve (FR)



Stephan Plattner
Président de la commission des finances
Bretzwil (BL)



Markus Schneider
Thunstetten (BE)



Laurent Vernez
Président de la commission sectorielle
Information
Rovray (VD)



Urs Wegmann
Président de la commission sectorielle
Formation continue
Hünikon (ZH)

Activités

Défense des intérêts

L'ASETA représente les intérêts de ses membres sur le plan national et international dans l'objectif de favoriser de bonnes conditions-cadres, nécessaires au développement économique et écologique des exploitations. L'accent est mis sur la circulation routière, l'exploitation de machines en commun et la prévention des accidents.

L'ASETA entretient un large réseau de relations afin de défendre les causes et les intérêts de ses membres. La représentation des intérêts est assurée par les membres du comité, les commissions sectorielles et le secrétariat en collaboration avec différentes organisations et associations ainsi que plusieurs groupes de travail.

Politique agricole

Le comité et la direction se sont penchés sur plusieurs thèmes actuels de politique agricole, même s'ils ne concernaient pas directement le machinisme. Ils avaient et ont toujours à cœur de les étudier aussi, parce qu'ils peuvent constituer une partie de la solution dans de nombreux cas. Le président de l'ASETA a par exemple déposé une motion au Conseil des



Etats en décembre qui demande au Conseil fédéral de promouvoir l'acquisition de matériels agricoles par des contributions à fonds perdu et des crédits d'investissement.

L'ASETA a apporté un soutien financier massif à la campagne contre les initiatives dites «agricoles» dont le vote a eu lieu en juin. L'association va aussi combattre l'initiative sur l'élevage intensif.

L'ASETA a de nouveau pris part à plusieurs procédures de consultation sur le plan national. Le comité a refusé le projet de loi visant à introduire la tarification de la mobilité (mobility pricing). Il a émis des critiques dans le cadre de certaines consultations, telles que les nouvelles restrictions proposées en vue de la professionnalisation des traitements phytosanitaires présentées plus en détail ci-dessous. Le comité a aussi signalé les spécificités de la circulation des véhicules agricoles lors de la consultation sur la modification de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs.

Campagne «Roul'net»

En collaboration avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et Agro-entrepreneurs Suisse, l'ASETA a lancé la campagne intitulée «Sécurité et respect sur la route». Le jeu de mot «Roul'net» doit contribuer à faire passer le message. Les initiateurs de cette campagne veulent valoriser l'image de l'agriculture en incitant les conducteurs de machines agricoles à adopter un comportement correct dans la circulation routière. En outre, ils visent à préserver les droits particuliers dont ces conducteurs bénéficient par rapport aux autres usagers de la route et à ne pas les compromettre inutilement. Dix sujets, illustrés par des dessins attrayants, doivent sensibiliser les conducteurs de tracteurs et autres engins, et attirer leur attention sur le comportement respectueux et sécuritaire à adopter dans le trafic.

L'ASETA siège dans les organisations suivantes:

USP: Union Suisse des Paysans (*chambre agricole, grand comité, groupe de travail «Prévention des accidents»*)

SPAA: Service de prévention des accidents dans l'agriculture (*commission technique consultative*)

SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (*comité*)

Route suisse: Fédération routière suisse (*comité*)

L'ASETA constitue un maillon d'une longue chaîne d'organisations concernées par la sécurité routière et l'agriculture.

Forum Technique agricole suisse

Agriidea: secteurs «Construction» et «Agro-technique»

Agroscope

AM Suisse: association professionnelle Agrotec Suisse, secteurs «Mécanique» et «Agro-technique»

Groupe de travail «Circulation routière agricole»

OFROU: Office fédéral des routes

Instituts cantonaux de formation agricole

AGIR: Agence d'information agricole romande

SAB: Groupement suisse pour les régions de montagne

HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

SIK: Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie

ASMA: Association suisse de la machine agricole

SVS/ASE: Association suisse d'ensilage

CSR: Conseil de la sécurité routière

Information

Le périodique spécialisé, *Technique Agricole* en français et *Schweizer Landtechnik* en allemand, a offert dans ses éditions en 2021 également des informations sur la mécanisation ainsi que sur les activités de l'association et de ses sections à quelque 20 000 membres et abonnés. Il fournit des sujets d'actualité du secteur du machinisme agricole, national et international, des rapports de tests de machines, des conseils avisés sur leur utilisation sur le terrain, des aides pour les décisions d'investissement et bien d'autres choses encore. L'équipe de rédaction est en étroit contact avec des spécialistes des domaines de la recherche, des conseils et de l'industrie, qui présentent régulièrement les résultats de leurs derniers travaux.

La mise en page et l'impression sont toujours assurées par l'imprimerie AVD à Goldach (SG). La production, de 848 pages dans chaque langue, est supérieure à celle de l'année précédente, nonobstant l'annulation de l'*«Agritechnica»* et du hors-série prévu à cette occasion. Le volume des annonces a aussi augmenté. On recense en effet 95 annonceurs différents qui ont acheté des pages entières, 110 pour l'édition

allemande et 99 pour la française. Les documents annexés aux éditions de TA/LT (9 en tout) ont aussi été plus nombreux. Vu que l'Agrama n'a pas eu lieu en 2021, il a été décidé de renoncer à la mise sur pied du «Swiss Innovation Award». La troisième édition de ce concours devrait être organisée cette année en marge de l'exposition la plus importante de Suisse de machinisme agricole.

Changements au sein de l'équipe de rédaction

Deux changements sont intervenus dans l'équipe de rédaction. Matthieu Schubnel, auparavant rédacteur en chef du périodique français *Terre net Le Magazine*, la renforce depuis le milieu de l'année. Il concentre notamment son activité sur l'actualité du machinisme agricole en Suisse romande et sur une meilleure intégration des sections romandes dans les différents médias de l'ASETA. Ruedi Burkhalter a quitté la rédaction de *Technique Agricole* à la fin de l'année.

Le lectorat du périodique imprimé est majoritairement composé de membres de l'ASETA. Il tend à diminuer pour des raisons structurelles. Au contraire, les médias électroniques (site internet agrartechnik.ch, Facebook et Youtube) ont encore pris de l'ampleur. Un bandeau publicitaire a été diffusé sur le site pour la première fois.

Commission sectorielle «Information»

Le rôle de la commission sectorielle «Information» est d'épauler la rédaction sur le plan stratégique. Le changement de président prévu déjà en 2020 avait été reporté d'un an en raison de la pandémie. Ainsi, Laurent Vernez, qui siège au comité de l'ASETA, a succédé à Oliver Kolly dans cette fonction. En outre, le membre sortant Alexander Peiry a été remplacé par Steve Cotting, d'Ependes (FR), agriculteur, entrepreneur de travaux agricoles et responsable d'une communauté d'utilisation de machines située dans sa région. Font partie de la commission, outre les personnes susnommées, Sylvain Boéchat (Service de l'agriculture et de la viticulture, canton de Vaud), Thomas Jucker et Alexandre Peiry (agriculteurs) ainsi que Roman Engeler, Heinz Röthlisberger, et, désormais, Matthieu Schubnel de l'équipe de rédaction.

La commission a soutenu activement la campagne «Roul'net» sous-titrée «Sécurité et respect sur la route». Elle a aussi réfléchi à certaines nouveautés à mettre en place dans le périodique dès 2022, notamment la couverture plus rigide qu'auparavant et sa reliure collée et non plus agrafée.

Formation continue

L'ASETA propose diverses formes de formations continues basées sur la pratique à toutes personnes utilisant des machines et des appareils agricoles. En 2021, elle a organisé de nombreux cours, seule, ou en collaboration avec des tiers.

Cours

Le cours «G40» de deux jours a renoué avec le succès qu'il connaissait en 2015, avant l'entrée en scène d'un sérieux

Nombre de pages publiées sur une période de trois ans

	Schweizer Landtechnik Technique agricole		
	2019	2020	2021
Articles rédactionnels	698	668	738
Announces	114	100	110
Total	812	768	848

concurrent. Il a été suivi par 1212 participants et a eu lieu à 255 reprises dans toute la Suisse. Malgré certaines restrictions sanitaires, le programme de la saison entière a pu être respecté. Stefan Honegger a démissionné de son poste de chef des instructeurs du «G40», mais travaille toujours pour l'ASETA en qualité de moniteur de conduite. Son successeur est David Bürge.

L'ASETA a développé un nouveau créneau de formation en proposant le cours intitulé «Construire son propre système de guidage». Sous la houlette d'un spécialiste, les 13 participants répartis dans deux groupes ont construit un guidage opérationnel par GPS pour leur tracteur.

Après le départ à la retraite de l'instructeur externe, l'ASETA a noué un nouveau partenariat avec AM Suisse et le centre de formation à Aarberg (BE). Tant que les locaux du bâtiment de l'ASETA, à Riniken, sont encore disponibles, ils peuvent accueillir des cours de soudure. En 2021, un seul cours y a été dispensé par un nouvel instructeur. Les membres bénéficient de tarifs préférentiels sur tous les cours organisés par l'ASETA.

Commission sectorielle «Formation continue»

Hansjörg Furter, Raphael Sommer, Christian Giger, Beat Steiner, Stefan Gfeller, Samuel Reinhard, Aldo Rui et Roman Engeler constituent la commission sectorielle «Formation continue» présidée par Urs Wegmann qui siège par ailleurs au comité de l'association faîtière. Il y existe un bon équilibre entre praticiens et experts.

Le dossier prioritaire «Formation à la conduite de chariots élévateurs à contrepoids et télescopiques» a été à l'ordre du jour des deux séances de la commission. Des vérifications ont montré qu'il n'y a pas d'obligation légale de suivre des cours satisfaisant aux critères de la directive CFST, du point de vue des assurances. L'ASETA va étudier le sujet plus en profondeur et se mobiliser pour trouver des solutions applicables, mais aussi financièrement abordables.

Les énergies renouvelables peuvent être un atout pour les exploitations agricoles. C'est la raison pour laquelle la commission suit de très près l'évolution de ce dossier. Elle attend encore certaines décisions politiques avant d'entreprendre une quelconque action, mais se mobilisera dès que les conditions le permettront.



Nombre de participants			
	2019	2020	2021
Course de conduite G40	708	1117	1212
Cours «Construire son propre système de guidage»			13
Cours de soudure	15	15	3

Le tout nouveau cours de construction d'un guidage par GPS rencontre un tel succès qu'il y a même une liste d'attente. Il sera à nouveau au programme en 2022, cette fois-ci en français également.

Les organisateurs des tests de pulvérisateurs opérés en 2021 ont adopté les nouvelles directives. Il apparaît que des autorisations professionnelles et des formations continues pourraient être exigées pour les personnes effectuant des traitements phytosanitaires. L'ASETA observe d'un œil attentif et critique cette évolution: fondamentalement, elle ne souhaite pas que ses membres soient soumis à des restrictions supplémentaires. Mais si de telles obligations sont imposées, l'association aura à cœur de trouver les solutions les plus acceptables possibles pour ses adhérents.

Prestations de services

L'ASETA soutient les différentes activités des sections. Elle déploie notamment une fonction de coordination et dispense des conseils à ses membres ainsi qu'à toute personne intéressée sur le plan technique.

L'ASETA propose aux sections un soutien administratif pour la gestion des membres. Cette prestation inclut, selon le contrat, la mise à jour de leurs coordonnées, la facturation et l'encaissement des cotisations; elle est demandée par la plupart des sections.

Conseil technique

Le conseil technique a essentiellement consisté à prodiguer des conseils juridiques sur la circulation routière, à effectuer des analyses juridiques lors de dénonciations ou d'accidents et à répondre aux questions relatives à l'acquisition de nouveaux matériels agricoles.

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 de l'ordonnance révisée sur la protection de l'air qui devait d'abord s'accompagner de l'obligation d'épandre le lisier à l'aide de pendillards a suscité beaucoup d'incertitudes, renforcées ensuite par les mises en œuvre différentes selon les cantons. Le report de cette obligation au 1^{er} janvier 2024, obtenu notamment grâce à l'ASETA, donne un délai supplémentaire afin que chaque agriculteur puisse définir en fonction de sa situation les équipements d'épandage du lisier à acquérir et pour qu'une certaine harmonisation soit développée entre les cantons.

Nombre de questions adressées au conseil technique ont porté sur l'immatriculation correcte des véhicules (agricole ou commerciale). La demande d'informations sur les aspects juridiques et actuariels de ce sujet a fortement augmenté.

Tests de pulvérisateurs

L'ASETA est mandatée par l'Office fédéral de l'agriculture pour organiser et coordonner les contrôles périodiques de pulvérisateurs. Le mandat de prestations définit les tâches de tenue de la liste officielle des stations homologuées, d'approvisionnement en matériel nécessaire et d'organisation de cours de formation continue. Les tests de pulvérisateurs pour grandes cultures, cultures fruitières et viticulture sont effectués par des stations privées, des écoles d'agriculture ou des sections de l'ASETA. En 2021, les 64 stations de contrôle ont testé près de 2400 pulvérisateurs pour les grandes cultures et 970 appareils pour la viticulture et l'arboriculture.



Projet «Réduction des apports de produits phytosanitaires»

Le projet «Réduction des apports de produits phytosanitaires (PPH) provenant de sources ponctuelles» s'est achevé en 2021, après avoir été mené durant quatre années. Il a été financé en grande partie par l'Office fédéral de l'agriculture. Il visait principalement à inciter les opérateurs de pulvérisateurs à réduire les apports de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et à mettre fin à la fâcheuse publicité due à la pollution des eaux. Pour ce faire, il fallait que les agriculteurs puissent adopter toutes les mesures nécessaires. C'est pourquoi la formation continue et la procédure suivies par les responsables des stations de contrôle ont été revues de fond en comble. Le rapport final indique que ces objectifs sont atteints et que les nouvelles mesures sont désormais appliquées.

Expositions

L'ASETA n'a participé à aucun salon en 2021 en raison de la situation sanitaire. Elle avait prévu de tenir un stand aux expositions «Tier&Technik» à Saint-Gall et Agrama à Berne, toutes deux annulées.

Commission sectorielle «Prestations de services»

Présidée par Ueli Günthardt, la commission sectorielle «Prestations de services» est composée de Heinz Gautschi, Samuel Flury, Roman Engeler et Aldo Rui. Elle ne s'est pas réunie en 2021.

Voyages spécialisés

En raison de la pandémie de coronavirus, on n'a planifié ni voyage spécialisé, ni voyage de reconnaissance pendant la période sous revue. Néanmoins, les voyages à destination de la Chine et de la Roumanie sont prêts et pourront être proposés dès que la situation le permettra.

Finances et structures

Bâtiment de l'ASETA

La commune de Riniken, siège du secrétariat de l'ASETA, a renoncé à l'acquisition en propriété par étage du rez-de-chaussée du bâtiment de l'association à l'Ausserdorfstrasse 31. Les autorités communales prévoient de transférer dans ces locaux actuellement sous-utilisés une partie de l'atelier communal et d'y aménager une surface pour un magasin. Aucun accord n'a pu être conclu avec les voisins à propos du droit de passage pour accéder aux places de stationnement. L'ASETA est actuellement en négociations avec un détaillant qui aimeraient louer le rez-de-chaussée pour exploiter un magasin de village.

Finances

Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires. En outre, les sections ont reçu le remboursement d'une partie de leur cotisation sur la base de leur nombre de membres.

Bilan

	01.01.2021	31.12.2021
Actif circulant	1 292 696.42	1 364 960.97
Fortune de placement	588 102.00	578 002.00
Total de l'actif	1 880 798.42	1 942 962.97
Capitaux de tiers	903 707.30	917 715.52
Capital propre: Compte capital	809 882.01	977 091.12
Bénéfice	167 209.11	48 156.33
Total du passif	1 880 798.42	1 942 962.97

Compte de profits

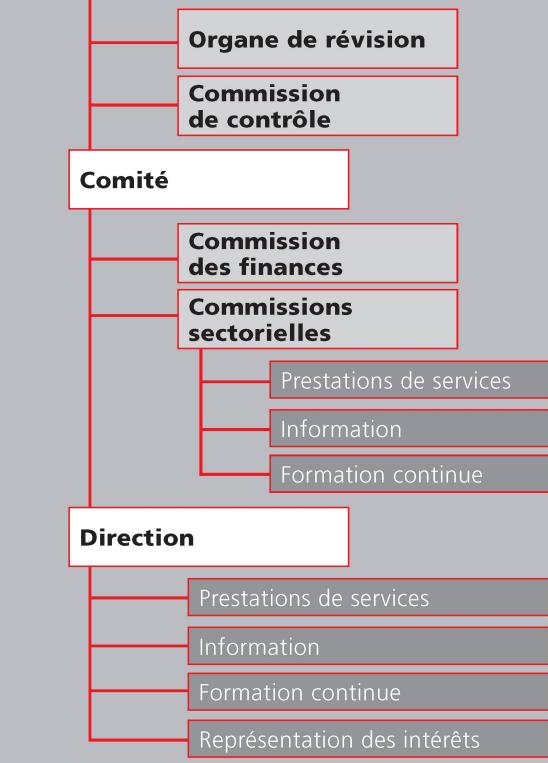
	Compte 2020	Compte 2021
Recettes	2 564 267.04	2 609 414.09
Cotisations des membres	1 191 306.56	1 146 986.00
Autres recettes	1 372 960.48	1 462 428.09
Dépenses	2 397 057.93	2 561 257.76
Frais de personnel	1 392 047.99	1 471 895.70
Autres frais	1 005 009.94	1 089 362.06
Bénéfice	167 209.11	48 156.33

Dans sa séance du 19 janvier 2022, le comité a examiné les comptes et les recommande à l'approbation de l'assemblée des délégués. L'organe de révision a contrôlé les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et envoyé son rapport au président le 21 février 2022.

Structures de l'association

Assemblée des délégués

22 sections, 1 association professionnelle



Collaboratrices et collaborateurs

- **Roman Engeler:** directeur, rédacteur en chef, directeur de la publication, formation continue et prestations de services
- **Aldo Rui:** vice-directeur, formation continue et prestations de services (conseil technique)
- **David Bürgi:** chef des instructeurs «G40»
- **David Goy:** chef des instructeurs «G40» Suisse romande
- **Ruedi Hunger:** rédacteur
- **Philippe Martin:** Antenne Romande
- **Alex Reimann:** vente des annonces
- **Michèle Rossi:** secrétariat, comptabilité et gestion des membres
- **Heinz Röthlisberger:** rédacteur
- **Matthieu Schubnel:** rédacteur
- **Catherine Schweizer:** rédactrice (responsable de *Technique Agricole*)
- **Dominik Senn:** rédacteur
- **Nadja Vogelsang:** assistante de direction, de rédaction et d'édition
- **Bernadette Wipfli:** secrétariat, gestion des cours

Sections

Les membres sont affiliés à l'ASETA par l'intermédiaire de leur section ou de leur association professionnelle. Celles-ci répondent d'elles-mêmes, de leur organisation interne, de leur programme d'activités et des finances.

	www.avlt.ch P: Furer Pascal, 5603 Staufen 062 891 21 12 G: Voegeli Thomas, 5103 Wildegg 062 893 20 41
	P: Zimmermann Urs, 4104 Oberwil 041 401 26 23, 079 348 73 05 G: Itin Marcel, 4466 Ormalingen 076 416 27 13
	www.bvlt.ch P: Brenzikofer Klaus, 3646 Einigen 033 654 40 37, 079 336 14 84 G: Gerber Peter, 3054 Schüpfen 031 879 17 45, 079 411 02 33
	P: Kolly Olivier, 1669 Albeuve 026 928 10 62, 079 287 00 41 G: Reinhard Samuel, 1725 Posieux 026 305 58 49, 079 670 35 31
	P: Maxime Dethurens, 1787 Laconnex 078 758 76 17 G: Steve Röthlisberger, 1283 Dardagny 079 434 92 31
	www.svlt-gr.ch P: Markus Tanner, 7304 Maienfeld 081 302 25 11, 078 677 08 36 G: Tscharner Gian Risch, 7492 Alvaneu-Dorf 081 404 10 84, 076 588 74 92
	P: Heusler Christian, 2933 Lugnez 032 423 66 11, 079 774 92 43 G: Chevillat Philippe, 2853 Courfaivre 032 420 74 73, 079 419 47 14
	www.lvlt.ch P: Moser Anton, 6170 Schüpfheim 041 485 88 23 G: Erni Josef, 6276 Hohenrain 041 467 39 02
	P: Seiler Werner, 2318 Brot-Plamboz 032 937 10 63, 079 502 56 72 G: Tschanz Bernard, 2042 Valangin 032 857 21 70, 079 564 12 00
	P: Achermann Ruedi, 6374 Buochs 041 620 11 22, 079 643 75 20 G: Bircher Dominik, 6363 Obbürgen 079 424 12 70
	P: Frunz Josef, 6056 Kägiswil 041 660 40 16, 079 202 83 75 G: Wagner Thomas, 6064 Kerns 079 730 44 87
	www.vlt-sg.ch P: Giger Christian, 9475 Sevelen 079 611 11 12 G: Müller Eliane, 9478 Azmoos 081 783 11 84, Fax 081 783 11 85

	www.vlt-sh.ch P: Müller Martin, 8213 Neunkirch 079 656 74 58 G: Hug Adrian, 8263 Buch 079 395 41 17
	P: Müller Paul, 4913 Bannwil 079 340 29 70 G: Ochsenbein Beat, 4554 Etziken 032 614 44 57, 076 302 77 42
	P: Brun Armin, 6493 Küsnacht am Rigi 041 850 41 90, 079 211 15 64 G: Kälin Florian, 8840 Trachslau 055 412 68 63, 079 689 81 87
	www.vtgl.ch, www.tvtl.ch P: Kuhn Rolf, 8553 Mettendorf 052 770 14 13, 079 226 80 41 G: Koller Markus, 9542 Münchwilen 071 966 22 43, 079 643 90 71
	P: Antonioli Stefano, 6721 Ludiano 079 653 34 76 G: Carolina Pedretti, Unione Contadini Ticinesi, 6592 San Antonino 091 851 90 90, Fax 091 851 90 98
	www.asetavaud.ch P: Mayor Jean-Luc, 1860 Aigle 024 466 33 91, 079 212 31 71 G: Bugnon Virginie, 1162 St-Prex 021 806 42 81, Fax 021 806 42 81
	www.aseta-vs.ch P: Samuel Luisier, 1926 Fully 079 844 18 25 G: Jacquemoud David, 1902 Evionnaz 079 732 56 26
	P: Freimann Philipp, 6300 Zug 041 740 64 46, 079 467 16 35 G: Betschart Beat, 6313 Menzingen 041 755 11 10, 079 771 65 90
	www.svlt-zh.ch P: Wegmann Urs, 8412 Hünenikon 052 315 43 37, 078 748 26 60 G: Berger Stephan, 8315 Lindau 058 105 99 52, 076 521 95 28
	P: Schurti Leopold, 9495 Triesen 079 696 16 89 G: Becker Fabian, 9490 Vaduz 079 399 09 02
	Association professionnelle Agro-entrepreneurs Suisse P: Christian Kuhn, 8052 Zurich, 079 605 31 35 G: Karin Essig, 5223 Riniken 056 450 99 90
	Gérance Agro-entrepreneurs Suisse G: 056 450 99 90

Légende: P: président, G: gérant



**«Les lecteurs
recrutent
des lecteurs»**

**«Les membres
recrutent
des membres»**

Recrutez un nouveau membre de l'ASETA ou un nouvel abonné et recevez en prime huit bombes aérosols de haute qualité: zinc-aluminium, nettoyant pour freins, lubrifiant adhésif, contact, multifonctionnel, dérouillant, soin de la cabine et des plastiques et spray silicone, d'une valeur de plus de CHF 75.–, livrés gratuitement à votre adresse (dès réception du paiement du nouveau membre ou abonné).



Commander dès maintenant

www.agrartechnik.ch

Je suis membre de l'ASETA ou abonné et je reçois chaque mois le magazine **Technique Agricole**.

Numéro de section/membre

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Date

Signature

Je commande un nouvel abonnement pour la personne suivante et souhaite recevoir **les bombes aérosols**.

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Devient membre de la section

(Cotisation annuelle selon la section de CHF 80.– à CHF 105.–
Abonnement seul: CHF 110.– par an)

Découper immédiatement et envoyer à

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture ASETA, Ausserdorfstrasse 31, CH-5223 Riniken